



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SOUSCRIPTION EMPRUNT DE 5 000
000€ A TAUX VARIABLE AUPRES DE L'AGENCE
FRANCE LOCALE**

**DÉCISION N° DM-22-284
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, au suivi des délégations de service public et aux ressources humaines ;

CONSIDÉRANT la nécessité de souscrire un prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros) pour son besoin de financement de la section d'investissement ;

VU la proposition de l'Agence France Locale dont le siège social est 112 rue Garibaldi, CS50345, 69393 LYON Cedex 03 ;

D É C I D E

DE CONTRACTER, un prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros), destiné au financement de la section d'investissement, auprès de l'Agence France Locale qui en sera le gestionnaire aux conditions suivantes :

Durée : 15 ans pour la phase d'amortissement avec une date de début de consolidation au 20/06/2023

Index :

- EURIBOR 3 mois + marge de 0,10% (pendant la phase de mobilisation)
- EURIBOR 3 mois + marge de 0,38% (pendant la phase de consolidation)
- Taux fixe : swap contre EURIBOR + marge de 0,38%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement du capital : linéaire

Frais de dossier : 0€

Remboursement anticipé : partiel ou total à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9957H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à prendre toutes les mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

DE SIGNER, à cet effet, la convention de prêt de 5 000 000€ (cinq millions d'euros) avec l'Agence France Locale.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi
des délégations de service public et aux
ressources humaines,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9957H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022